

QUESTIONNAIRE CHOIX MULTIPLES 3

CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

Module entrainement « QUESTIONS »



La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Durée maximale de l'épreuve 45'

:

1 Une noyade

- Peut être provoquée par un malaise dans l'eau A
- Peut être provoquée un traumatisme violent B
- Est toujours le fait d'un mauvais nageur C

2 Vous avez un vent de terre sous petite brise, que faites-vous

- Je hisse le drapeau rouge A
- Je hisse le drapeau jaune B
- Je laisse le drapeau vert C

3 Lorsqu'aucun drapeau n'est hissé durant les heures de surveillance

- La baignade n'est plus surveillée A
- Tous les sauveteurs sont peut-être en intervention B
- La baignade est interdite C

4 Les baines

- Sont dangereuses pour la baignade A
- Peuvent entraîner un nageur au large B
- Peuvent amener les sauveteurs à rétrécir la zone de baignade C

5 La signalisation des baignades

- Comporte des drapeaux de couleurs qui signalent des niveaux risques A
- Comporte des drapeaux de délimitation de zone B
- Des marques transversales C

6 La signalisation des postes de secours

- Le poste de secours doit être peint en blanc A
- Un bandeau de couleur rouge et jaune doit faire le tour complet de la structure B
- L'inscription « sauveteur –lifeguard » doit figurer sur la partie jaune du bandeau C

7 Le code vestimentaire

- Le personnel de surveillance doit porter une tenue distincte A
- Le rouge est la couleur dominante du haut du corps B
- La mention « SAUVETEUR –LIFEGUARD » doit figurer dans le dos C

8 Les analyses d'eau

- Leur affichage n'est pas obligatoire A
- Sont uniquement réalisées en piscine B
- Sont effectuées sous le contrôle de l'ARS C

THEME : DIPLÔMES COMPETENCES OBLIGATIONS

9 Quels sont le ou les diplômes permettant d'enseigner la natation scolaire ?

- Le BNSSA A
- Le MNS B
- Le SB C

10 Qui peut assurer l'enseignement contre rémunération de l'aquagym ?

- BNSSA A
- MNS B
- Aucun diplôme n'est requis C

11 Avec le BNSSA, je....

- Peut assurer la surveillance d'un accès payant, en assistance d'un MNS A
- Peut assurer la surveillance d'un plan d'eau d'accès gratuit B
- Peut surveiller seul une piscine payante C

12 Un revalider le diplôme de surveillant sauveteur aquatique, je ...

- Doit suivre une formation continue tous les ans A
- Doit satisfaire à un recyclage tous les 5 ans B
- Peux me présenter en candidat libre C

13 Un MNS peut être titulaire du diplôme suivant :

- BEES des Activités de la Natation BEESAN A
- Brevet PJEPS des Activités Aquatiques de la Natation BPJEPSAAN B
- Brevet National Sécurité Sauvetage Aquatique BNSSA C

14 Un BNSSA est exclusivement chargé

- De la surveillance des baignades A
- Du sauvetage des personnes B
- De l'enseignement de la natation C

15 La limite de compétence d'un maire du littoral en matière de baignades

- Est fixé à 300m du bord A
- Est fixé à 2 milles des côtes B
- Lui donne un pouvoir de police spéciale C

16 Le niveau de responsabilité qui peut être engagé au niveau du surveillant est

- La responsabilité pénale A
- La responsabilité personnelle B
- La responsabilité civile C

17 Catégories de navigations

- Les navires de plaisance sont classés en 4^{ème} catégorie de conception pour affronter des conditions de mer A
- La catégorie C définit la navigation à proximité des côtes (< à force 6, vague 2m) B
- Un bateau peut affronter toutes les conditions de mer en ayant le matériel de sécurité de la zone réelle C

THEME : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

18 Le préfet maritime peut intervenir dans la zone des 300 mètres

- Si l'ampleur de la catastrophe est trop importante pour être gérée par le Maire A
- Seulement si le Maire donne son accord B
- Si la zone n'est pas aménagée pour la baignade C

19 Dans les S.D.I.S., il y a

- Des policiers A
- Des sapeurs pompiers B
- Des gendarmes C

20 Les limites de zone de bain

- Elles peuvent être délimitées par des drapeaux rouge et jaune A
- Elles déterminent la limite de réglementation du Maire B
- En mer, vers le large la responsabilité administrative du Maire s'arrête à 300m C

21 Le CROSS est

- Un organisme d'état qui coordonne les sauvetages en mer A
- Un organisme d'état qui organise la pratique sportive B
- Un organisme d'état rattaché aux sapeurs-pompiers C

22 Le SAMU

- Service d'Aide Médicale Urgente A
- Service d'Assistance Médicalisé d'Urgence B
- Il dispose de SMUR C

23 Dans un établissement de bain d'accès payant

- L'affichage des diplômes est obligatoire A
- L'affichage des diplômes n'est pas obligatoire B
- Le personnel doit être déclaré auprès de la DDCSPP C

24 Où le POSS doit-il être obligatoirement être affiché

- Dans tous les établissements de bain d'accès payant A
- Dans les lieux de baignade autorisés et d'accès payant B
- Dans les piscines de copropriétés C

THEME : ORGANISATION DE LA SECURITE

25 Suite à un appel du CROSS tous les sauveteurs doivent partir en mer porter secours. Avant de quitter la surveillance de la plage ils

- Hissent le drapeau rouge A
- Abaissent le drapeau B
- Font évacuer la baignade C

26 Le drapeau rouge est hissé

- Il signale que la zone de baignade est surveillée mais interdite A
- Il permet au sauveteur de quitter le poste B
- Il indique que la baignade est dangereuse mais surveillée C

27 En cas d'accident grave en piscine

- Si on est qu'à deux sauveteurs, je peux faire évacuer le bassin A
- On est qu'à deux sauveteurs, je gère seul B
- Je mets en œuvre le POSS C

28 Pendant que je suis affecté à la surveillance

- Je peux me situer sur une chaise haute A
- Je peux me déplacer autour du bassin B
- Je peux utiliser mon téléphone C

29 Qui coordonne les secours en mer

- Les CRS A
- Le SDIS B
- Le CROSS C

30 En accueil collectif de mineurs, la réglementation exige en milieu naturel

- Pour les plus de 6ans et moins de 12ans pas plus de 40 enfants dans l'eau A
- Un périmètre doit délimiter la zone de bain si elle est placée sous surveillance d'un SB B
- Un BNSSA peut surveiller ce genre de public C

31 La zone de bain en milieu naturel

- Le Maire est responsable de sa matérialisation A
- Le Préfet maritime est responsable de sa matérialisation B
- Est parfois matérialisée par les sauveteurs (zone soumises aux marées) C

32 Lors de sa 1^{ère} prise de service en milieu naturel un surveillant sauveteur

- Doit s'informer sur les risques A
- Doit vérifier l'ensemble du matériel B
- Doit détenir le permis bateau C

33 Le POSS dans un établissement payant

- Doit être affiché dans un endroit visible au public A
- N'est pas obligatoirement affiché B
- Recense tous les risques potentiels que peut présenter le lieu où il s'applique C

THEME : SURVEILLANCE ET SECURITE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

34 En piscine, un accueil collectif de mineurs

- Doit venir avec un SB A
- Doit venir avec un BNSSA B
- Est placé sous la surveillance du personnel de l'établissement C

35 En piscine les zones sensibles sont

- Les angles des bassins A
- Les zones d'ombre B
- Les pédiluves C

36 Une activité subaquatique peut être signalée par

- Un pavillon Bleu et Blanc Alpha A
- Un pavillon Rouge et Blanc nommé « Croix de St André » B
- Un pavillon Rouge barré d'une bande blanche nommé « CMAS » C

37 En milieu naturel, la surveillance des plages en métropole

- S'effectue toute l'année A
- S'effectue en été B
- La durée de la surveillance est définie par le Maire C

THEME : CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, PREMIERS SOINS

38 Le matériel de réanimation cardio-pulmonaire est composé

- D'un ballon auto-remplisseur A
- D'une bouteille d'air comprimé B
- D'un défibrillateur C

39 Soins apportés

- Une personne suspectée d'avoir inhalé de l'eau doit être hospitalisée A
- Une personne inconsciente qui ne ventile pas doit être placée en PLS B
- La défibrillation précoce augmente les chances de survie d'une réanimation cardio-pulmonaire C
- Certains malaises ou maladies graves peuvent entraîner une détresse vitale dans l'eau D

40 Evaluation des fonctions vitales

- Il existe quatre fonctions vitales A
- Dans l'ordre, le sauveteur contrôle la ventilation, l'inconscience, la circulation B
- Le Bilan, inclus l'évaluation des fonctions vitales C